Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 38

Artikel: La vallée de la Broie
Autor: J.Z.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177279

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Seconde Année. — N° 38 LE Samedi 13 août 1864.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*).
Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.
Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La vallée de la Broie.

Si, depuis Lausanne, on monte au Châlet à Gobet, et que de là on suive la longue route qui, à travers les bois, se rend à Montpreveyres, le pays présente un aspect sévère et triste que ne diminuent en rien la vue des habitations que l'on y voit ni celle des habitants que l'on y rencontre. Qui diantre soupçonnerait que là-derrière se trouve toute une civilisation ? Voyez vous-même. A Moudon, le noir vous gagne, vous demandez une distraction ; eh bien avec une extrême obligeance on vous transporte dans un monde affable, savant, civilisé ; la société de l'Arc-en-ciel pour la nommer par son nom : conversation agréable, concert délicieux, joli théâtre, vous y trouvez de tout.

Depuis Moudon, vous entrez dans un pays tout différent. C'est une plaine monotone, marécageuse, bornée par des collines. Qui vous dirait que là-haut, à droite, en dessus de Courtilles, dans ce bouquet de maisons que vous entrevoyez à travers les arbres, se trouve ni plus ni moins qu'une banque autorisée par le Conseil d'Etat sous le nom de Société immobilière de Lovattens !

A Payerne, c'est une rédaction de journal, le *Démocrate de la Broie*, feuille qui n'est ni la plus mauvaise, ni la moins influente du canton ; c'est une banque populaire ; ce sont des gens qui se mêlent d'avoir des concerts, un théâtre ; une ville dont les marchés et les foires deviennent de plus en plus importants. Plus loin enfin c'est Avenches. Nous ne parlerons pas de sa jolie mascarade historique du nouvel-an dernier, mais nous remarquerons un fait qui vaut mention honorable. Tandis que l'imagination humaine recule, tandis que nos hommes d'Etat eux-mêmes pâlissent devant les charretées de documents, mémoires, rapports, entassés par une multitude de conférences, commissions, sous-commissions, délégués, ingénieurs civils et militaires, etc., sur la correction des eaux du Jura, nos gens d'Avenches, sans mot dire, et avec l'aide d'une compagnie française, assainissent et mettent en culture leurs vastes marais. Ils ne demandent ni des millions au Conseil fédéral, ni un centime au Conseil d'Etat vaudois ; ils font la chose économiquement et bien.

Voilà ce que *peut* une population qui veut, qui *ose vouloir*, qui a de la persévérance et qui sait trouver *en elle-même* les forces pour opérer son développement. La vallée de la Broie, Vevey, Aigle, Bex et les Ormonts, nous donnent un bel exemple d'activité et de prospérité.

Maintenant, nos braves Broyards veulent plus que cela ; il leur faut un chemin de fer. Ce désir est unanime, la population s'est entendue avec ses chefs, elle a formé des comités composés des hommes les plus respectables de la contrée, et on ne peut lui refuser le *crédit moral*.

Si le chemin de fer de la Broie a pour adversaires l'Oron et l'Ouest-suisse, il aura pour lui ceux qui veulent sérieusement la correction des eaux du Jura. Les travaux de terrassement du nouveau chemin de fer peuvent se combiner avec les travaux d'endiguement de la Broie. Une fois ces marais assainis, la production de cette contrée deviendra florissante et nous ne tarderons pas à reconnaître tous les avantages qu'il y a pour nous à fortifier le centre du canton et à ne pas porter tous nos efforts sur les points de notre extrême frontière.

Nous souhaitons un heureux succès à nos amis de la Broie. J. Z.

On se préoccupe partout des dangers que peut causer l'emploi de l'huile de pétrole et des moyens de les prévenir. Le Conseil d'Etat a pris dernièrement un arrêté tendant à régulariser le service des entrepôts et la vente de ce liquide. Nous donnons ci-après quelques extraits d'une instruction que vient de répandre M. le préfet de police de la Seine et qui renferme plusieurs détails intéressants et utiles à connaître.

L'huile de pétrole, convenablement épurée, est à peu près incolore. Le litre ne doit pas peser moins de 800 grammes (soit environ 2 ½ livres le pot). Elle ne prend pas feu immédiatement par le contact d'un corps enflammé.